

COMMUNE de SAINT BRIAC SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU SUCCINT

Date de la convocation : 3 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le 12 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Briac-sur-Mer étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent DENBY WILKES, Maire.

Présents : M. Vincent DENBY WILKES, Maire, M. Denis LEMONNIER, Mme Jacqueline GUGUEN, MM. Bruno VOYER, Claude RENAULT, Adjoints, Mmes Monique d'Erceville, Béatrice DENIS,, M. Georges BARBARET, Christian SAVARY, RAUX Alain, Mmes Caroline GANDAIS, Annie JULIEN, MM Bernard LALOUX, Conseillers.

Absents excusés :

Mélanie BILLOT-TOULLIC a donné procuration à Bruno VOYER,
Isabelle LE FERREC a donné procuration à Jacqueline GUGUEN
Pascal NANOT a donné procuration à Caroline GANDAIS
Agnès LE HEGARAT a donné procuration à Vincent DENBY WILKES

Secrétaire de séance : M. Bruno VOYER a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents ou représentés : 17

Nombre de votants : 17

Le Conseil Municipal accueille une nouvelle conseillère municipale Madame Annie JULIEN.

Le Conseil Municipal rend hommage à Guy Bernardin.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2017.

1. Le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 de la compétence politique de la ville
2. Le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 de la compétence Maisons de services publics
3. Le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 de la compétence PLUI
4. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SA La Rance pour la réalisation de 10 logements locatifs rue de Saint-Lunaire (côté sud)
5. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SA La Rance pour la réalisation de 12 logements locatifs rue des Ecoles (côté Est)
6. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SA La Rance pour la réalisation de 2 logements locatifs rue de la Croix Tourelle
7. Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en vente le foncier communal situé rue du Tertre Amard au prix de 77.77 euros le m², autorise le Maire à signer les actes subséquents à cette vente, désigne Maître Courbet pour recevoir et rédiger l'acte et tout document se rapportant à cette affaire
8. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition au prix de 83.33€ le m² d'une partie de la parcelle AV 263 d'une contenance de 5 m² appartenant à Monsieur Pierre Briand, désigne Maître Courbet notaire à Saint-Briac pour recevoir et rédiger l'acte, dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation reçue du Conseil Municipal

Saint-Briac, le 13 octobre 2017

Le Maire,

Vincent DENBY WILKES